



COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI

Jeudi 28 mai 2026 | De 18h00 à 20h00

Maison de l'entreprise à Saint-Nazaire

La première réunion du comité de suivi du projet Take Kair s'est tenue le jeudi 28 mai 2026 à la Maison de l'Entreprise. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la **concertation continue** du projet. 31 personnes ont assisté à la réunion (annexe 1).

Cette instance a vocation à installer un cadre d'échange régulier entre les porteurs du projet et les parties prenantes, afin de partager les avancées, favoriser la compréhension du projet et recueillir les questions et contributions.

La réunion s'est déroulée en plusieurs temps :

- Une présentation du fonctionnement du comité de suivi, de ses objectifs et des collègues ;
- Un rappel du contexte et des enjeux du projet Take Kair ;
- Un point central sur l'évolution foncière du projet et ses implications ;
- Deux temps d'échange avec les membres du comité ;
- Une présentation de l'étude en cours sur les ressources en eau dans le cadre de la démarche ZIBAC et une conclusion sur les prochaines étapes.

1. Ouverture de la réunion

La réunion commence à 18h00. **Benjamin Comandini** (Réfèrent territorial du projet pour Hynamics) a ouvert la réunion en présentant le cadre dans lequel s'inscrit le comité de suivi. Il a rappelé que les échanges reposent sur des principes d'écoute et de respect mutuels, et que les informations partagées au sein du comité ont, à ce stade, **un caractère encore provisoire**. Le comité constitue un espace dédié à la compréhension partagée du projet et au suivi de son avancement.

Les rôles des différents acteurs sont également précisés. Le maître d'ouvrage assure l'information, l'organisation des échanges et la restitution des travaux, tandis que le garant veille au bon déroulement de la concertation.

Il a été signalé que l'appel à candidature pour le collège public n'a, pour l'heure, donné lieu qu'à une seule candidature. Afin de toucher un public plus large, le maître d'ouvrage entend s'appuyer sur la mairie de Montoir-de-Bretagne pour assurer le relais auprès des habitants et des associations du territoire.

2. Présentation des membres

Un tour de table permet aux participants de se présenter et d'exprimer leurs attentes vis-à-vis du comité de suivi.

Plusieurs points d'attention sont partagés. Les participants expriment un besoin de transparence, notamment en matière d'accès aux études et aux documents associés au projet, ainsi qu'aux supports visuels présentés. Une vigilance est également formulée concernant les risques environnementaux et industriels.

Des attentes portent par ailleurs sur la compréhension des impacts du projet à l'échelle du territoire, notamment en matière d'emploi, de santé et d'aménagement. Enfin, plusieurs participants souhaitent disposer d'une information régulière sur les avancées du projet et ses perspectives.

3. Contexte et principaux enjeux du projet

Géraldine Anceau (Directrice du projet chez HYNAMICS) a fait un rappel sur les objectifs et enjeux du projet Take Kair. Celui-ci vise à produire du e-kérosène à partir d'hydrogène et de CO₂ capté, en réponse à une réglementation européenne favorisant le développement de cette filière.

Les principaux éléments techniques sont évoqués, notamment la consommation d'électricité bas carbone nécessaire au procédé, l'utilisation envisagée d'eaux usées traitées issues de la station d'épuration de Montoir-de-Bretagne, ainsi qu'un objectif de production d'environ 50 000 tonnes de carburant de synthèse par an.

Le projet s'inscrit dans une dynamique nationale et européenne, avec plusieurs initiatives similaires actuellement en développement.

Un membre du comité a souhaité obtenir des précisions sur la capacité de production de Take Kair en comparaison avec d'autres projets similaires. Il est précisé que cette capacité est notamment contrainte par des éléments fonciers et énergétiques propres au site retenu.

4. Actualités foncières

Le principal point abordé en réunion porte sur les actualités du projet liées au foncier : celui-ci entre dans une phase de reconfiguration nécessitant de nouvelles études et un ajustement du calendrier

Terrain envisagé initialement

Ludovic Bocquier (Chef de Service Décarbonation et transition énergétique du GPM) prend la parole concernant le terrain initial envisagé pour la construction de l'usine TAKE KAIR. Ce terrain, appelé Plateforme Industrielle Verte, présente un intérêt industriel mais également des enjeux environnementaux importants, notamment liés à la présence d'espèces protégées identifiées à l'issue d'inventaires réalisés sur quatre saisons.

Gwen Couprie (Chef de projet Biodiversité au GPM) présente les résultats des études environnementales et détail les différents enjeux Faune, Flore et Habitat observés. Cela met en évidence plusieurs zones avec des enjeux majeurs.

Philippe Muguerra (Directeur Technique du projet chez Hynamics) précise que, en fonction des enjeux observés, plusieurs configurations d'implantation ont été étudiées en lien avec le Grand Port Maritime en appliquant la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC). Pour

autant, cela n'a pas permis d'éviter les enjeux environnementaux majeurs. **Ludovic Bocquier** ajoute que, si la configuration actuelle du projet TAKE KAIR ne permet pas de répondre aux contraintes de ce foncier, d'autres projets, à l'avenir, disposant de configurations différentes, pourraient y être mieux adaptés et qu'il conviendra alors d'en étudier les caractéristiques ainsi que les modalités d'implantation.

Nouveau foncier envisagé

Ludovic Bocquier présente le nouveau terrain sur lequel s'oriente désormais le projet. Situé sur la commune de Montoir-de-Bretagne, ce site comprend une partie du foncier libéré par LHYFE ainsi qu'une zone située au nord du terminal charbonnier soit un total d'environ 15 Ha.

Sur la base d'études faune-flore-habitats réalisées par le Grand Port Maritime et les premiers résultats observés, **Gwen Couprie** explique que les enjeux environnementaux sont moindres.

Cristelle Michel (Responsable Santé, Sécurité et Risques Industriels) a évoqué les enjeux liés à la sécurité industrielle en insistant sur la nécessité de prendre en compte les contraintes de l'environnement dans les études de conception et d'implantation à venir.

Alternatives envisagées

Ludovic Bocquier a présenté les alternatives foncières du GPM envisagées ainsi que les raisons ayant conduit à ne pas les retenir.

5. Echanges avec les membres

Le foncier :

Plusieurs questions et remarques ont porté sur les implications de ce changement de foncier. Les participants s'interrogent notamment sur le calendrier de libération du site du terminal charbonnier. Le maître d'ouvrage et le GPM ont rappelé que les calendriers actuels étaient compatibles et qu'une coordination entre les acteurs sera à poursuivre. A noter que la vidange totale du parc à charbon est prévue au plus tard pour fin 2027 ; puis une phase de démantèlement suivra pouvant s'étendre jusqu'à environ 2029.

La nécessité de disposer d'une vision globale des projets industriels voisins est également soulignée, tout comme les risques d'interactions entre installations, notamment en matière d'hydrogène, de stockage et de canalisations. Le maître d'ouvrage a rappelé que les services de l'état allaient continuer à être régulièrement impliqués dans le suivi du projet et au fur et mesure de l'avancement des études. Les résultats de ces dernières seront également partagés avec le comité de suivi.

Plusieurs participants évoquent la nécessité de disposer de pré-études de risques, notamment pour appréhender les zones d'effets. Le maître d'ouvrage précise qu'une fois le foncier sécurisé, ces études de danger et d'impact vont pouvoir être approfondies et mises à jour. Il s'agira de faire les choix techniques qui conviennent pour garantir des zones de risques limitées. De plus, un travail d'intégration avec les projets voisins pourrait être engagé et que des ajustements techniques ou d'aménagement restent possibles.

La stratégie du port, visant à densifier les implantations industrielles existantes plutôt qu'à les étendre, est soulignée par un des membres, qui en approuve l'orientation et en apprécie les bénéfices sur le plan environnemental.

Deux membres expriment un besoin de transparence, qui passe notamment par l'accès à l'ensemble des rapports d'études détaillés. Le maître d'ouvrage et le GPM réitèrent leur volonté d'assurer une transparence complète et de communiquer sur les résultats des études.

Il est toutefois rappelé la difficulté de rendre publics des rapports détaillés dans leur intégralité. À titre d'exemple, les études environnementales contiennent des éléments cartographiques dont la propriété intellectuelle est détenue par d'autres industriels. La diffusion publique de ces informations serait susceptible d'exposer à un risque contractuel.

Néanmoins, le GPM s'engage à permettre la consultation des rapports détaillés, sur place, pour les personnes qui en feraient la demande.

Raccordement électrique

Un membre pose la question de la fourniture et la provenance de l'électricité pour alimenter l'usine Take Kair.

Jérôme Barreau (Chef de projet chez RTE) prend la parole et explique que le raccordement du projet TAKE KAIR doit se faire via la construction d'un nouveau poste électrique mutualisé de 225 kV dont l'emplacement précis reste encore à définir. Il est prévu que les lignes 225 kV qui raccorderont l'usine au poste soient souterraines.

Cette nouvelle infrastructure électrique s'intègre dans le projet de restructuration électrique de la zone St-Nazaire qui est actuellement en concertation suivant les dispositions de la circulaire « Ferracci ».

Approvisionnement en CO₂

Un membre pose la question du risque pour le projet TAKE KAIR si GOCO2 ne se fait pas ou prend du retard.

S'agissant de l'approvisionnement en CO₂, le maître d'ouvrage rappelle que le projet GOCO₂ constitue le scénario prioritaire. Toutefois des solutions alternatives sont en cours d'étude notamment pour valoriser le CO₂ diffus et actuellement rejeté par des industriels du territoire.

Surveillance environnementale

Un membre exprime une crainte sur la qualité de l'air de la zone industrialo-portuaire et la nécessité de mesurer les émissions existantes dans un environnement industriel dense. Le maître d'ouvrage rappelle qu'il prendra les dispositions nécessaires en lien avec les services de l'état et la réglementation en vigueur pour maîtriser ses rejets atmosphériques. Si des rejets non conformes concernent d'autres industriels de la zone, cela ne relève pas de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Pour autant, le maître d'ouvrage note l'importance d'évoquer la qualité de l'air des prochaines discussions et réfléchira comment aborder au mieux ce sujet dans le cadre de son projet.

6. Prochaines étapes du projet

Les porteurs du projet présentent les étapes à venir. L'objectif est de stabiliser le choix du foncier avant l'été 2026, afin de relancer les études techniques sur cette base.

Cette évolution implique un réajustement du calendrier global du projet à venir.

7. Ressources en eau

Benjamin COMANDINI a présenté des résultats préliminaires de l'étude sur la ressource en eau dans le cadre de la démarche ZIBAC (Zone industrielle bas carbone) menée avec d'autres industriels.

Ces premiers résultats montrent la disponibilité des eaux usées traitées de la STEP de Montoir de Bretagne en fonction des mois de l'année et des besoins par les industriels envisagés pour se raccorder comme TAKE KAIR, afin de limiter le recours à l'eau potable.

Il a été rappelé qu'un traitement et filtration spécifique sur le site de TAKE KAIR sera nécessaire pour répondre aux exigences de l'électrolyse.

Au cours des échanges, une question est soulevée concernant la qualité des eaux. Les participants expriment également le besoin d'une approche globale des impacts sur la Loire, l'impact de rejets moins importants dans la Loire dès lors qu'une partie des rejets actuels seraient prélevés pour les projets, ainsi qu'une coordination entre les différents industriels. Un des membres, représentant de l'association ADELE qui coordonne les études ZIBAC, répond en rappelant que cette démarche ZIBAC à l'échelle du territoire doit permettre une vision plus étendue sur ces problématiques. Il ajoute que pour chaque étude un rapport public sera publié sur le site de l'association. Le maître d'ouvrage rappelle également qu'il est de la prérogative de la DREAL de garantir la vision globale sur la gestion de l'eau et de faire respecter les mesures spécifiques prévues pour chaque industriel.

8. Second temps d'échange et conclusion

Un second temps d'échange permet d'aborder des éléments complémentaires. Il est notamment indiqué que la mise en service du projet pourrait décaler en fonction de la mise à jour des études et le lancement des études de détail.

Une question est posée concernant le nombre d'emploi apporté par le projet. Le maître d'ouvrage estime environ 100 à 150 emplois directs et environ 250 emplois indirects.

La réunion se conclut par une volonté partagée de poursuivre le dialogue dans le cadre du comité de suivi, afin d'accompagner les évolutions du projet et de répondre progressivement aux questions soulevées.

Conclusion, points de vigilance et sujets à approfondir

Les enjeux environnementaux et liés à l'évolution de l'emplacement ont été compris par les membres du comité de suivi. Plusieurs préoccupations ont été exprimées au cours de la réunion. Elles portent notamment sur :

- La visibilité globale concernant l'ensemble des projets industriels voisins et leurs interactions, ainsi que sur les risques industriels cumulés, en particulier les effets liés à l'hydrogène ou aux installations de stockage.
- Une attention particulière est également portée au suivi des impacts environnementaux, en particulier sur l'eau et la qualité de l'air.

- Des incertitudes subsistent concernant certaines filières d'approvisionnement, notamment en CO₂.
- Enfin, la coordination avec les calendriers d'autres projets, notamment celui du terminal charbonnier, apparaît comme un point d'attention.

Prochaines étapes

Plusieurs échéances sont identifiées à l'issue de la réunion. La finalisation du **choix du foncier** est attendue à l'été 2026, suivie de la relance des études techniques, environnementales et de sécurité.

Le compte-rendu de la réunion sera diffusé aux participants. Une **prochaine réunion du comité de suivi est envisagée d'ici fin 2026 ou début 2027**.

Enfin, il est rappelé que les échanges se poursuivront entre les réunions, afin de garantir une information continue et de recueillir les contributions.